

Fiche de sollicitation pour une Présence Renforcée

Cadre d'intervention

Définition de la Présence Renforcée :

Dispositif de co-financement du renfort du taux d'encadrement des structures d'accueil collectif. Il vise à faciliter la participation de l'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, selon son projet d'accueil.

Cette aide est accordée par la Caf après évaluation avec le Plan Action Handicap 12 (PAH).

Montant de l'aide :

- 80% du coût global* pour une première demande
- 50% du coût global* pour un renouvellement

**Toutes Charges Comprises*

Objectifs de la Présence Renforcée :

- Accompagner **les premiers temps d'accueil** de l'enfant
- Permettre à tous la connaissance, l'interconnaissance, la prise des repères, le soutien et la réassurance
- Evaluer les besoins d'adaptation si nécessaire
- Valoriser les compétences de l'enfant et de l'équipe
- Permettre à l'équipe d'expérimenter des organisations adaptées aux besoins de l'enfant de manière à ce qu'elle soit par la suite, autonome sur du long terme dans cet accueil.

Le professionnel employé en Présence Renforcée **n'est pas** :

- Référent du projet de l'enfant
- Un accompagnateur individuel
- Spécialisé

Les conditions d'attribution :

- **Public cible** : cette aide concerne tous les enfants inscrits en EAJE ou ALSH ayant des besoins spécifiques qu'ils soient reconnus en situation de handicap ou non
- **Objectifs** : La présence renforcée doit répondre aux objectifs identifiés ci-dessus
- **Partenariat** : Toute demande de présence renforcée implique au préalable une rencontre entre les différentes parties (famille, enfant, équipe, PAH...)

- **Durée d'intervention** : toute présence renforcée est temporaire. La durée de l'aide sera établie lors de l'évaluation réalisée avec le PAH
- **Evaluation** : une évaluation des objectifs de départ et du projet d'accueil sera réalisée avec la famille, la structure et le PAH.
- **Renouvellement** : A titre exceptionnel et seulement après évaluation, une possibilité de renouvellement de la présence renforcée pourra être envisagée avec des financements Caf dégressifs

Les modalités de mise en œuvre :

- La présence renforcée peut concerner un ou plusieurs enfants
- La structure d'accueil est l'employeur de la personne embauchée
Cela ne concerne que des contrats sous forme de vacances ou CDD
- Après évaluation, le dossier de demande pour une Présence Renforcée doit être transmis au Pôle Animation du PAH, situé à la Fédération Départementale Familles Rurales
- Si une aide humaine individuelle (type AVL) s'avère indispensable sur du long terme, un accompagnement sera proposé par le PAH pour trouver des solutions locales adaptées et pérennes.

Les justificatifs demandés :

Pour toute demande financière, merci de fournir les justificatifs suivants :

- Le dossier ci-joint complété et signé
- Le devis du Plan Action Handicap
- La copie de la fiche d'inscription ou du contrat d'accueil de l'enfant
- L'avenant au contrat de travail signé, pour toute personne déjà embauchée par la structure afin d'identifier les heures supplémentaires réalisées dans ce cadre spécifique
- Pour toute structure ou gestionnaire inconnu de la Caf ou pour tout changement administratif, merci de fournir les statuts de l'association, le N°Siret/Siren et un RIB.

Pour le paiement de la subvention, merci de fournir dans les 2 mois qui suivent la fin de l'intervention :

- Le(s) bulletin(s) de salaire du professionnel faisant l'objet de l'aide financière
- La copie de la facture envoyée aux parents

Date du dépôt de la demande : / /

Organisme /structure sollicitant.e (obligatoire)

(Nom, coordonnées : adresse + tel + mail)

Identité du (des) enfant(s) accueilli(s)

(Nom, prénom, date de naissance)

Projet d'accueil**- Besoins spécifiques de l'enfant :**

(Ex : aide à la vie quotidienne, soutien dans la participation aux activités, aide à la communication...)

- Objectifs éducatifs de l'aide :

(Ex : interconnaissance, encourager les relations de pair-aidance, accompagner l'enfant dans ses déplacements...)

- Adaptations et aménagements prévus :

(Ex : mise en place d'outils de communication ou repères spatio-temporel, aménagement de l'espace, ...)

Période d'intervention de la présence renforcée

Durée : du / / au / /

Volume en heures :

FinancementPremière demande Renouvellement

Coût global de la Présence Renforcée (Toutes Charges Comprises) :

Montant de l'aide sollicitée par la structure :

*Rappel :**Pour toute première demande : prise en charge à 80% par la Caf**Pour un renouvellement : prise en charge à 50% par la Caf***Représentant légal de la structure**

Nom : Prénom : Signature + tampon :

Fonction :

Avis du Pôle Animation FDR

Signature :

LC MB **Avis du Conseiller Technique Handicap CAF**

Signature : Loeticia SARRES

Décision d'attribution de la délégationFavorable Défavorable

Montant accordé :

Remarques éventuelles :
.....
.....

Nom et fonction du signataire :

Date de la délégation : Signature :